



Subvention disponible pour les ménages à faibles revenus !

Programme RénoRégion (PRR)

Ce programme s'adresse aux propriétaires-occupants d'une résidence dont la valeur uniformisée est de **150 000 \$** et moins et ayant des déficiences majeures. Les travaux admissibles touchent un élément essentiel du bâtiment (ex. : murs extérieurs, toiture, fenêtres, fondation, système électrique, plomberie, sécurité incendie).

L'aide financière peut atteindre 95 % du coût reconnu des travaux admissibles jusqu'à un maximum de 20 000 \$ ou 25 000 \$, selon la taille et le revenu du ménage.

Si vous désirez faire une demande de subvention, vous n'avez qu'à communiquer avec Monsieur François Rieux, inspecteur accrédité par la SHQ et fournisseur de services, MRC de Papineau au 819.308.3222 afin de vérifier votre admissibilité.

Il est important d'avoir en main votre Déclaration de revenus 2022 et un avis de cotisation 2022 de l'Agence du revenu du Canada de toutes les personnes de plus de 18 ans qui habitent dans la demeure visée par la demande de subvention, ainsi que votre compte de taxes municipales 2022.